

Bulletin d'information BAC n°2 Décembre 2022

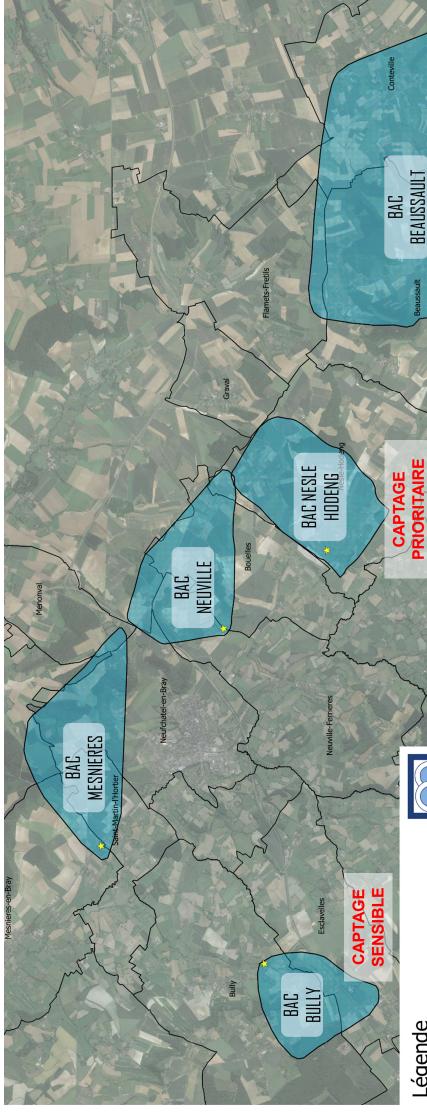


L'année 2022 marque une grande avancée pour notre syndicat, avec diverses mesures prises faisant progresser celui-ci vers de nouveaux horizons qui l'engagent pleinement dans sa volonté première de préserver les captages d'eau potable avec les acteurs du territoire.



Rappel: Les captages du SIAEPA 02 Bray et leur BAC associé

Les captages sensibles et prioritaires nécessitent la mise en place de programmes d'actions pour la protection de la ressource en eau potable.



Légende

Localisation des captages

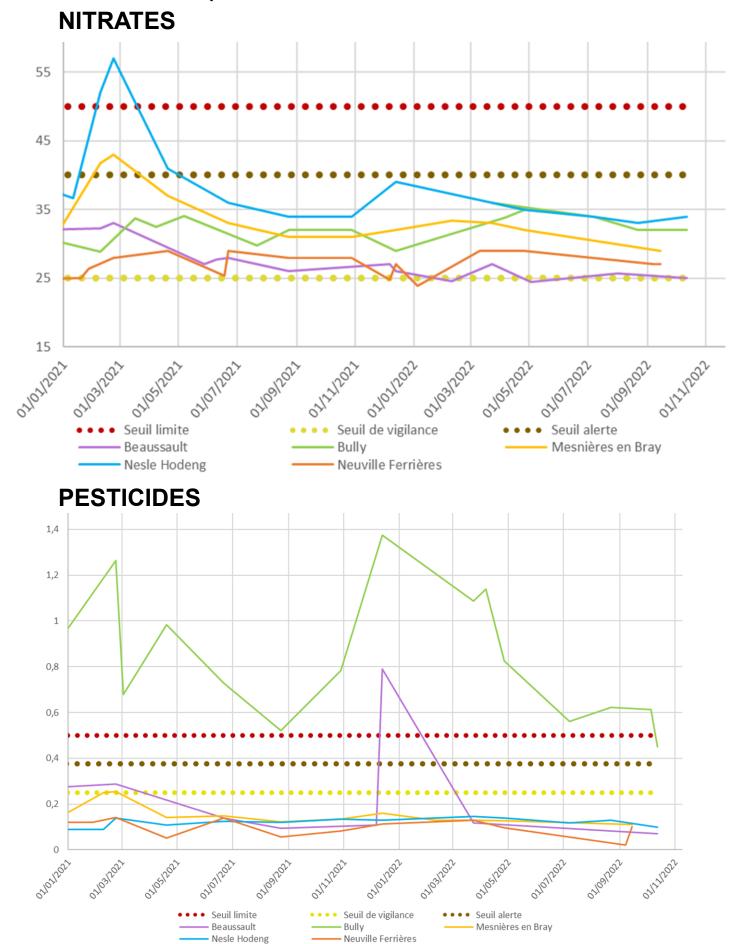
Bassins d'Alimentation des Captag

Limites communales

BAC: Bassin d'Alimentation de Captage

Il s'agit de l'ensemble des surfaces où toute goutte d'eau tombée au sol est susceptible de migrer jusqu'au captage que ce soit par infiltration et/ou ruissellement

Qualité de l'eau 2021 à 2022



Pour rappel:

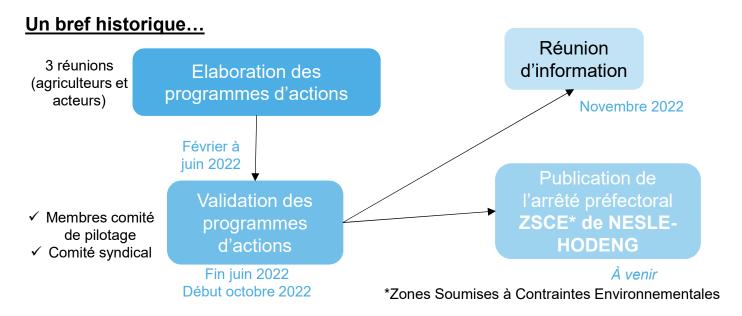
La teneur en pesticides/nitrates dans l'eau s'exprime en microgramme par litre (μg/L) / milligramme par litre (mg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable.

Seuil limite - La norme réglementaire de potabilité pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixée à 0,5 μg/L.. Elle est de 50 mg/L pour les nitrates.

Seuil d'alerte – Ce seuil d'alerte (seuil à partir duquel des mesures de reconquête de la qualité de l'eau sont nécessaires) est fixé à 0,375 μg/L pour les pesticides et à 40 mg/L pour les nitrates.

Seuil de vigilance - Le seuil de vigilance (seuil à partir duquel les fréquences d'analyse augmentent) pour la teneur en pesticides dans l'eau potable est fixé à 0,25 μg/L. Il est de 25 mg/L pour les nitrates.

Programmes d'actions Bully / Nesle-Hodeng : les actions réalisées



Lancement des programmes d'actions (fin d'année 2022)



- Lancement des analyses des reliquats entrée hiver sur 16 parcelles du BAC et réalisation des mesures les 14 et 15 novembre,
- Pesée de biomasse (services rendus par les couverts d'interculture) les 16 et 18 novembre,
- Visite des parcelles du BAC le 22 novembre 2022 sur le thème des couverts d'interculture longs (comment évaluer l'efficacité de mon couvert ?)

Programmes d'actions Bully / Nesle-Hodeng : les actions à venir

□ Récupération des itinéraires techniques* 'protection des cultures' des parcelles du BAC de Bully pour le calcul d'IFT (indice de fréquence de traitement) Herbicides – courant janvier 2023.

*combinaison logique et ordonnée des techniques mises en œuvre sur une parcelle en vue d'obtenir une production (Sebillotte, 1974, 1978)

- □ Rendez-vous individuels avec les agriculteurs du BAC de Nesle-Hodeng qui ont bénéficié de mesures de reliquats – *courant février 2023.*
- ☐ Mise en place d'accompagnements techniques, de formations, de sorties bout de champs sur les thématiques suivantes :
- → Gestion du pâturage,
- → Valorisation de l'herbe,
- → Leviers de réduction de l'usage des herbicides,
- → Optimisation de la fertilisation organique,
- → Développement de cultures bas niveaux d'impact.



Visite des parcelles en rotation longue de la ferme du Temple, en compagnie de son gérant, Gautier FIHUE

Vous êtes intéressé pour :

- Avoir des retours d'expériences ou des informations sur une thématique en lien avec le programme d'actions (gestion fertilisation, gestion pâturage, les cultures bas niveaux d'impact, les couverts ...)?
- Être rémunéré pour le maintien voire la création de surfaces en herbe ? (<u>exclusivement agriculteurs des BAC de Nesle-Hodeng</u> <u>et Bully</u>)

Pour rappel, si vous avez des besoins/idées spécifiques par rapport à la protection de la ressource en eau, n'hésitez pas à revenir vers l'animatrice BAC.

Le PAEC (Programme Agro-Environnemental et **Climatique) 2023-2025**

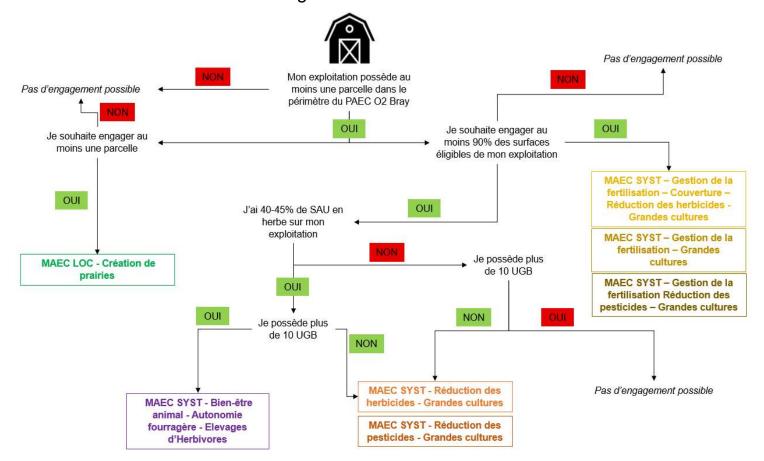
A DESTINATION DE TOUS LES AGRICULTEURS DES BAC

→ Appel à projets lancé par la DRAAF pour proposer des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) aux agriculteurs.



mises en œuvre dans règlement européen « plan stratégique ». Elles répondent aux objectifs et enjeux du « plan stratégique national ».

- → Le syndicat a candidaté et propose 7 mesures dans ce cadre pour la préservation de la qualité de l'eau de l'ensemble de ces captages sur les territoires BAC. Toutes ces mesures seront financées de manière déplafonnées.
- → Pour savoir si vous êtes éligibles à une des mesures :



Pour plus d'information sur les mesures, contactez l'animatrice du BAC (coordonnées en fin de bulletin)

- → Au niveau du secteur du PAEC O2 Bray, d'autres mesures (biodiversité notamment) sont proposées et sur de plus grands territoires, n'hésitez pas à contacter les opérateurs en questions :
 - ✓ PETR Pays de Bray Florian Stévenin florianstevenin@paysdebray.org,
 - ✓ Syndicat de Bassin Versant de l'Arques Fanny Renel frenel@bvarques.fr,
 - ✓ Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bresle Jean-Philippe Billard billard@sma-bresle.fr. 6

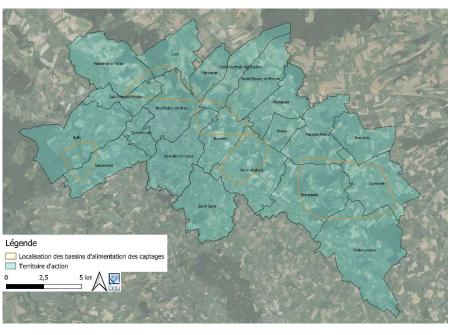
Une stratégie foncière, un outil émergent pour renforcer la protection des ressources en eau potable pour les collectivités

→ Il s'agit d'une étude lancée en octobre 2022 complémentaire à la démarche BAC de protection des captages

Étude réalisée par



- → L'objectif ? La réalisation d'une stratégie foncière :
 - ❖ A travers une évaluation des possibilités d'intervention sur le foncier
 - ❖ Et l'élaboration de programmes d'intervention foncières (objectifs et modes d'intervention) afin de favoriser la mise en œuvre de programmes opérationnels pour la préservation de la ressource en eau.
- Territoire concerné :
- → Modes d'intervention :
 - o Amiable
 - Échanges
 - Contractualisations
 - Acquisition



→ L'étude se déroule en plusieurs phases :

Phase

Préparation de l'étude et localisation de l'intervention foncière Phase 2

Evaluation des possibilités d'intervention foncière à court (< 2 ans), moyen et long termes (> 15 ans)

Phase ;

Construction du programme d'intervention foncière en définissant les objectifs sur les sites et les modes d'intervention

→ Les acteurs partenaires :









Avec le soutien financier :



Types d'engagement pour la protection de l'eau

Diagnostic Conversion AB

→ accessible pour les agriculteurs des BAC de Beaussault, Bully, Mesnières, Nesle-Hodeng et Neuville



Qui accompagne?





Prise en charge financière à 100%

Valorisez vos haies

→ Brochure sur la valorisation des haies (site de la DDTM76)

https://www.seine-

maritime.gouv.fr/content/download/48527/314714/file/Tryptique_valorisation_haies_V7.pdf

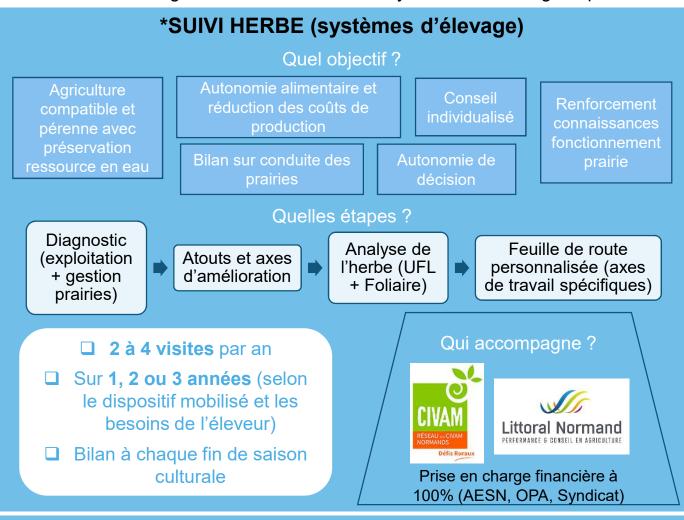
Pour les exploitants volontaires et qui ont une parcelle dans un des BAC classés*, il est possible de bénéficier de suivis individuels personnalisés. En effet, le SIAEPA O2 Bray propose 3 types d'accompagnement, avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, dans le cadre de l'animation des programmes d'actions pour la préservation de la qualité de l'eau potable à l'échelle des BAC classés*.

*BAC de Nesle-Hodeng – prioritaire et BAC de Bully – sensible



Types d'engagement pour la protection de l'eau (suite)

*A destination des agriculteurs des BAC de Bully et Nesle-Hodeng uniquement :



*DIAGNOSTIC AUTONOMIE ALIMENTAIRE (systèmes d'élevage)

Quel objectif?

Agriculture compatible et pérenne avec préservation ressource en eau Evaluer capacité d'autonomie alimentaire

Bilan sur conduite de l'atelier d'élevage

Autonomie de décision + prise de recul

Conseil individualisé

Mise en évidence des gaspillages alimentaires

Quelles étapes ?

Diagnostic (exploitation+ pratiques sur atelier d'élevage)



Étude économique du système actuel

■ 2 à 4 visites

Réflexion + simulation technicoéconomique sur pistes amélioration Feuille de route personnalisée (axes de travail spécifiques)

Qui accompagne?



Prise en charge financière à 100% (AESN, OPA, Syndicat)

Les aides et appels à projets actuels



Seine Agence de l'Eau Seine-Normandie

- **Projet d'agroforesterie**: l'Agence finance jusqu'à 80% l'implantation de haies et d'arbres
- Autres aides possibles (contacter l'animatrice)



Région Normandie

Investissements agricoles pour une agriculture normande performante

Ce dispositif est ouvert à l'ensemble des exploitations agricoles. Il a pour objectif de renforcer les filières animales en permettant à l'élevage de développer des systèmes d'exploitation plus autonomes et plus efficaces économiquement. Pour les filières d'élevage hors sol ou végétales, il favorise les dynamiques d'évolution des exploitations vers la transition agroécologique des systèmes. Enfin, il soutient le développement des filières émergentes et innovantes en Normandie.

/!\ ouvert jusqu'au 31 janvier 2023

https://www.normandie.fr/investissements-agricolespour-une-agriculture-normande-performante

Investissements dans les exploitations agricoles pour l'acquisition de matériels répondant aux objectifs du plan ECOPHYTO II+

Matériels pour la maîtrise des pollutions par les produits phytosanitaires, pour la réduction des pollutions par les produits phytosanitaires ou favorisant la gestion de l'herbe

/!\ ouvert jusqu'au 28 février 2023

https://draaf.normandie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aap_e cophyto 2023 investissement cahierdescharges.pdf



Département de la Seine-Maritime

- Aide aux travaux de plantation restauration de haies bocagères et sur talus
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire
- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages
- Soutien aux petits investissements matériels pour l'agritourisme
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers

https://www.seinemaritime.fr/guide-des-aides/mon-cadre-devie/aides-aux-communes/guide-des-aides/agriculture-et-peche/

CONTACT

Julia Chiaverini, , pour vous accompagner dans vos démarches de réduction des pressions sur l'eau potable

Tel: 07.64.47.03.90

Mail: julia.chiaverini@o2bray.fr